Quarante-septième année. — N° 89. (EDITION DU MATIN) DIMANCHE 30 MARS 1902.

Journal de Roubaix

A LA SAMARITAINE
7, r. du Vieil-Abreuvoir
ROUBAIX
Maison spéciale
DE
ROBES & CONFECTIONS
Jupons, Peignoirs, Corsages

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron, chez M. Henri Lemaire, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le *Journal de Roubaix* est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

CE NUMÉRO
Comprenant HUIT PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

UN MINISTRE PRESSÉ

Quand, au début de la guerre du Transvaal, le gouvernement britannique suspendit la circulation des télégrammes avec l'Afrique orientale et méridionale, le grand public français découvrit enfin une situation qu'on lui signalait en vain depuis des années : à savoir que les communications télégraphiques avec nos colonies étaient aux mains de l'étranger.

L'opinion s'émut et le gouvernement jugea bon de s'émouvoir aussi. Il élabora un plan, le fit approuver par le Parlement, et fit même poser deux câbles accessoires, l'un en Algérie et l'autre en Indo-Chine.

Après quoi, il crut devoir attendre. Quoi ? C'est ce que M. Millerand est venu exposer mercredi à la Chambre dans un discours bien capable d'étonner. M. le ministre du commerce, des postes et des télégraphes est toujours convaincu de la nécessité de construire des câbles nombreux; M. le ministre souhaite ardemment que ces câbles puissent être construits et il déplore qu'on ne lui fournisse pas les moyens de les commander. Seulement, il déplore dans son for intérieur, et ces moyens, il se donne garde de les demander. Il regrette que la Chambre n'ait pas inscrit au budget les annuités indispensables; mais sa timidité naturelle l'empêche, paraît-il, de demander lui-même cette inscription.

Heureusement que M. Meyer, député de l'Isère, lui est venu en aide. Quelque opinion que l'on ait sur tel détail du plan gouvernemental, il est indispensable d'aboutir. Tous les esprits sensés sont d'accord sur ce point.

M. Meyer a donc déposé une motion invitant le gouvernement à déposer un projet de loi portant ouverture en annuités du crédit nécessaire pour assurer l'exécution des projets préparés. Cette motion a été incontinent votée et M. le ministre des télégraphes s'est senti profondément soulagé; le voici enfin, lui qui en avait si grande envie, autorisé à se hâter.

INFORMATIONS

LES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE A REIMS ET LA JOURNÉE DE DIX HEURES ET DEMIE.

Reims, 28 mars. — 2.000 ouvriers de l'industrie lainière réunis, hier soir au cirque municipal pour discuter la situation faite par l'application de la loi Millerand-Colliard, réduisant la journée de travail à dix heures et demie, à partir du 1er avril, ont voté par acclamation l'ordre du jour suivant :

« Les travailleurs de l'industrie lainière réunis au cirque municipal de 2.000 décident de maintenir leurs réclamations formulées auprès des patrons, et ils sont résolus de recourir à la grève générale au cas où ces derniers persisteraient dans leur refus. »

Les ouvriers demandent une augmentation de salaires, une compensation pour la réduction des heures de travail imposée par la loi et deux heures pour déjeuner au lieu d'une heure et demie.

LE GÉNÉRAL ZEDÉ CANDIDAT

La *Patrie* annonce qu'à la suite d'un Congrès auquel assistaient toutes les notabilités de l'arrondissement de Moutiers, la candidature du général Zédé, ancien commandant du 14e corps d'armée, a été acclamée à l'unanimité. Le général Zédé a accepté.

UN CONGRÈS MAÇONNIQUE

Nîmes, 28 mars. — Le 17e Congrès des Loges maçonniques du Midi vient de se réunir à Nîmes. De nombreuses Loges ont envoyé des délégués, entre autres celles de Marseille, de Nice, de Toulon, de Montpellier, de Béziers, de Cette, d'Avignon, etc. Le Congrès durera jusqu'au 30 mars.

L'ACTION LIBÉRALE

Le total des souscriptions, recueillies, à ce jour, en vue des élections législatives, s'élève à 501,498 francs 31.

Mgr L'ÉVÊQUE DE NANCY ET M. LÉON HARMEL

La *Vérité* a reçu la lettre suivante qu'elle publie :

20 mars 1902.

Monsieur le gérant de la « Vérité »,

Vous avez publié, dans votre numéro du 17 février 1902, de longs extraits d'une brochure de Mgr l'évêque de Nancy, qui contient contre la maison Harmel frères et contre moi-même les imputations les plus graves.

Ces imputations vont être déférées aux tribunaux compétents, ce sera le meilleur moyen de faire la lumière. En réservant vis-à-vis de vous et de tous ceux qui se sont faits les éditeurs responsables des attaques dont nous avons été l'objet, tous les droits que la loi nous confère, je vous invite, aux termes de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, à publier cette lettre dans la « Vérité », et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments.

Léon HARMEL.

Val-des-Bois (Marne).

COURTOISIES FRANÇAISES

Le gouvernement vient d'acquérir les portraits de Mme et de Mlle Roosevelt, par le peintre Chartran.

Celui de Mme Roosevelt sera offert au Président de la République des Etats-Unis, et celui de sa fille au gouvernement américain, pour être placés dans l'un des salons de la Maison-Blanche.

Après qu'ils auront figuré au Salon, les deux tableaux seront officiellement remis par M. Jules Cambon, ambassadeur de la République à Washington.

L'ARCHÉOLOGIE ROUENNAISE EN ÉMOI

Tout le monde connaît le vieux monument dit la « Grosse-Horloge » à Rouen. Il est célèbre à plus d'un titre. Or, voici qu'un commerçant, érigé en conservateur du séculaire édifice, s'avise maintenant de vouloir en ajourer les deux arcades, qui menaçaient déjà ruine il y a quelque quarante années. Le public proteste, non sans raison.

La question sera portée, demain vendredi, devant le Conseil municipal de Rouen.

L'ENTREVUE DE VENISE

Londres, 28 mars. — On annonce que le comte de Bulow et M. Prinetti ont eu hier deux longs entretiens. Les deux hommes d'Etat ont discuté les modifications à introduire dans le traité de la triple alliance, tel qu'il existe actuellement.

Le résultat définitif est que les clauses ayant une tendance offensante contre la France sont supprimées et remplacées par de nouvelles clauses d'après lesquelles l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne s'engagent à suivre une ligne d'action commune dans toutes les affaires hors d'Europe.

Des clauses concernant la politique à suivre par la triplice ont également été ajoutées.

LA MORT DE CECIL RHODES

Londres, 28 mars. — Les journaux anglais annoncent que les funérailles de M. Cecil Rhodes seront faites aux frais de l'Etat. — D'après son testament, dont on ne connaît pas encore toutes les dispositions, Cecil Rhodes sera inhumé, au milieu du désert, dans la Rhodesia.

LA REINE D'ANGLETERRE A COPENHAGUE

Copenhague, 28 mars. — La reine Alexandra d'Angleterre est arrivée sans incident, hier soir, à Copenhague. Le roi, son père, et toute la Cour, l'attendaient à la gare.

OFFICIERS RUSSES ARRÊTÉS

Un télégramme de Berlin, à la *Liberté*, annonce que trois officiers russes ont été arrêtés sur la frontière et incarcérés à la prison de Varsovie. On croit qu'il s'agit de nouveaux complices du colonel Grimm.

LE RAPPEL DES OFFICIERS JAPONAIS

On mande de Toulon à la *Patrie* : Il est parfaitement exact que les officiers japonais sont rappelés: tous ont reçu leur ordre de départ et s'embarqueront à Marseille le 10 avril.

UN ATTENTAT EN FINLANDE

Le bruit court à Saint-Pétersbourg que le général Bobrikoff, gouverneur de Finlande, a été récemment l'objet d'un attentat. Il se promenait dans les rues de Helsingfors quand un Finnois, qui le guettait depuis un certain temps, tira sur lui un coup de revolver, lequel, fort heureusement, manqua son but.

L'agresseur réussit à prendre la fuite, et toutes les recherches qui ont été faites jusqu'ici pour le retrouver, ou même pour établir son identité sont restées vaines.

CHOSES & AUTRES

La dernière de Caliban :

L'illustre « gaffeur » pérore, adressé à la cheminée du salon.

— J'ai vu un homme qui écrivait admirablement, bien qu'il eût le bras droit en bois...

A ce moment, l'orateur prend un « temps » et, de sa voix la plus claire, il ajoute :

— E la main aussi !

—×—

Après une partie de bac, on cause dans le salon de Mme B...., et tout le monde est d'avis que, lorsqu'on joue, on s'expose à perdre son argent.

— Eh bien ! moi, dit Dugourdon, j'ai vu quatre individus qui ont joué toute une nuit et qui, à quatre heures du matin, avaient gagné vingt francs.

— ?

— C'étaient quatre musiciens !

LE VENDREDI-SAINT DANS LA MARINE

On sait qu'il y a deux ans, M. de Lanessan, ministre de la marine, rompant avec une vieille et respectable tradition, interdit dans la marine les cérémonies de deuil du Vendredi Saint. Malgré une pétition qui avait réuni huit mille signatures et qui demandait le rétablissement de l'ancienne coutume — pétition qui fut l'objet, de la part de la commission parlementaire des pétitions, d'un rapport favorable — M. de Lanessan a renouvelé son interdiction de mettre les vergues en pantenne et de tirer le canon du lever au coucher du soleil.

Cette année, la protestation des populations maritimes contre l'intolérance du ministre a pris une autre forme. Une affiche, placardée hier sur les murs de Cherbourg, invite les habitants à « honorer la mort du Christ » en arborant, le Vendredi Saint, le pavillon national en berne.

Toulon, 28 mars. — Contrairement à ce que l'on annonçait l'escadre autrichienne qui est en ce moment sur notre rade n'a fait aucune manifestation religieuse à l'occasion du Vendredi Saint.

LE CONGRÈS DES SYNDICATS « JAUNES »

(Deuxième journée)

SÉANCE DU MATIN

La séance de ce matin a été présidée par M. Delhaye, délégué d'Ansin. On y a discuté la question des conditions du travail dans les mines. La discussion, à vrai dire, a été très restreinte et les congressistes, s'en référant à l'étude préalable par la commission des questions qui leur étaient soumises, se sont bornés à en adopter, sous forme de vœux, les conclusions.

Les vœux

De nombreux vœux ont été adoptés, parmi lesquels un vœu tendant à substituer le mot « salaires » aux mots « ouvriers » ou « employés » ; un vœu demandant que la Caisse nationale des retraites donne à tout ouvrier, qui devient invalide, la pension à laquelle il aurait droit s'il avait 55 ans ; un vœu tendant à abaisser à 50 ans, l'âge auquel un ouvrier peut demander la liquidation de sa retraite ; un vœu demandant que les fractions de francs non réclamées et qui sont actuellement perdues pour les ouvriers, soient conservées par la Caisse des retraites; un vœu réclamant la modification de la loi sur les accidents du travail.

Le Congrès, considérant que l'institution des délégués mineurs est absolument inutile, émet le vœu que la loi de 1890 soit abrogée.

A la demande du délégué de Vieux-Condé-Nord, le Congrès a émis un vœu demandant la modification de la loi de 1894 sur les sociétés de secours mutuels, afin que tout groupe de cent ouvriers, mécontents de l'administration d'une mutualité, puisse créer, à côté d'elle, une autre mutualité.

Un autre vœu a été adopté tendant à ce qu'une délégation de la Bourse du travail indépendante soit entendue par la Commission sénatoriale du travail, devant laquelle se discute le projet Odilon Barrot.

Après un intéressant rapport de M. Perse, sur les conditions du travail dans les établissements métallurgiques, le Congrès adopte les vœux suivants relatifs aux ouvriers des établissements militaires.

« Le Congrès invite le gouvernement : 1. à assurer gratuitement les soins médicaux et pharmaceutiques à tous les ouvriers et ouvrières des ateliers de la guerre ; 2. à compter le service militaire pour le commissionnement et pour la retraite ; 3. à accorder aux ouvriers et ouvrières non commissionnés la demi-journée de salaire en cas de maladie ; 4. à assimiler les ouvriers et ouvrières et les employés de la guerre à leurs camarades de l'administration des tabacs ».

Les rapports

Le Congrès a ensuite attendu la lecture de rapports concernant les revendications des ouvriers d'art, des transports en commun et des employés du commerce de l'alimentation.

Enfin, en l'absence de M. Lanoir, qui accompliait à l'Elysée, la démarche dont nous parlons d'autre part, un délégué a lu son rapport sur la situation des employés de chemins de fer et la loi Berteaux, dont voici un résumé :

Après avoir constaté que les ouvriers et employés des chemins de fer plus favorisés que ceux de beaucoup d'autres corporations sont assurés notamment de la stabilité de l'emploi et d'une pension de retraite, M. Lenoir déclare :

« Au point de vue ouvrier, nous verrions avec un profond regret les voies ferrées rachetées par l'Etat, nous avons tout à perdre à devenir des fonctionnaires de l'Etat. Les militants de nos réseaux ont reçu, à diverses reprises, mandat de protester contre la loi Berteaux-Rabier, qui est une loi politique, avec laquelle les auteurs ont voulu atteindre les Compagnies, en leur imposant des dépenses nouvelles évaluées à environ soixante millions de francs par an. Il s'agit là d'une idée baroque que le monde de la politique révolutionnaire cherche à imposer contre son gré au monde du travail. »

Finalement, le rapporteur invite le Congrès à émettre les vœux suivants, qui sont adoptés :

« 1. Que la discipline nécessaire à toute administration soit paternelle ; 2. relèvement des salaires pour les hommes des services inférieurs de la voie, du matériel, de la traction et de l'exploitation ; 3 circulation gratuite des agents ; 4. augmentation des salaires ; 5. unification des retraites. »

Mais il est midi ; les délégués, après avoir voté une adresse de remerciements pour les journaux qui ont soutenu la cause des Jaunes, se retirent et vont prendre place dans le restaurant attenant à la salle des séances où un repas maigre leur est servi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 28 mars. — La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Vachon, président des syndicats indépendants de Lyon.

M. Lanoir annonce qu'une délégation de la Bourse du travail indépendante sera reçue lundi par la Commission du travail du Sénat, présidée par M. Bérenger. Il donne ensuite lecture de la lettre qu'il vient de recevoir du général Dubois, dont nous donnons le texte d'autre part et par laquelle le président de la République lui fait savoir qu'à son grand regret il ne pourra recevoir la délégation du Congrès, tout son temps étant pris aujourd'hui et demain.

Les chemins de fer

On reprend ensuite la discussion du rapport de M. Lanoir, sur les chemins de fer. Le Congrès repousse le rachat des chemins de fer par l'Etat qui transformerait les ouvriers et employés des Compagnies en agents électoraux, conformément au rapport de M. Lanoir. Il proteste contre le projet de loi Berteaux-Rabier.

M. Milcent, président de l'Union des Syndicats, parle de la constitution de caisses de crédit agricole. « Si les syndicats, dit-il, veulent s'entendre, on peut arriver aussi à un résultat, en prenant comme garantie la valeur morale, l'honnêteté et la probité de l'ouvrier. »

Le discours est accueilli par d'unanimes applaudissements.

Démarche sans succès à l'Élysée

Paris, 28 mars. — M. Lanoir, secrétaire général du Congrès national des Jaunes, s'est rendu ce matin à neuf heures, à l'Elysée, pour prier le Président de la République de vouloir bien recevoir une délégation de la Bourse du travail indépendante.

Cette démarche n'a obtenu aucun succès et, au début de la séance du Congrès, de cette après-midi, la réponse parvenait de l'Elysée. En voici le texte :

« Monsieur le secrétaire général,

» Par lettre, en date de ce jour, vous avez sollicité une audience pour ce soir ou demain matin, en faveur d'une délégation du congrès syndical ouvrier qui se tient actuellement à Paris. Le président de la République me charge de vous faire connaître qu'il a le regret de ne pouvoir répondre favorablement à votre demande, tous ses instants étant pris ce soir et demain matin.

» Agréez, etc. »

A noter qu'avant de solliciter une audience, M. Lanoir avait fait voter ce matin, à l'unanimité, une adresse au président de la République pour protester du dévouement et de l'attachement des congressistes aux institutions républicaines.

Les congressistes se montrent fort émus de cette fin de non recevoir.

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL EN RUSSIE

Le départ par Dunkerque

Paris, 28 mars. — On télégraphie de Brest à la *Patrie* : « L'amiral Roustan échange des lettres avec le commandant de la marine à Dunkerque, en vue de préparer une escadrille de torpilleurs qui escortera l'aviso *Etan* sur lequel se tiendra M. Loubet pour passer en revue son escorte et l'escadre du Nord, mouillées sur rade de Dunkerque. »

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

Les prétendues négociations à Paris

Paris, 28 mars. — Le *Temps* a voulu se renseigner sur les informations relatives au but du voyage en France de hautes personnalités anglaises du parti libéral, ainsi que sur le rapprochement qu'on faisait entre leur arrivée à Paris et celle du docteur Leyds.

Ainsi que nous le faisions remarquer hier, le *Temps* observe, lui aussi, tout d'abord, qu'on a oublié qu'un conflit récent et que les dissidences les plus graves ont éclaté entre les deux chefs du parti libéral, lord Rosebery et sir Henry Campbell-Bannerman, qu'on disait venir à Paris pour s'occuper, de concert, de négociations en vue de la paix.

Le *Temps* ajoute d'ailleurs que lord Rosebery le prie de déclarer qu'il n'a reçu aucun journaliste et n'a donné d'interview à personne. « Il est venu, dit-il, à Paris, pour affaires strictement privées, accompagné de son neveu, sir Henri Primrose.

» Quant au docteur Leyds, dit encore le *Temps*, il affirme de la façon la plus catégorique n'avoir appris la présence de lord Rosebery à Paris qu'en arrivant cette nuit à la gare du Nord. Son propre voyage n'a pour objet, d'après ses déclarations formelles, que les relations qu'il entretient avec diverses organisations favorables à la cause boer. »

L'EXPOSITION ET LA VENTE d'Objets licencieux DANS LES BUREAUX DE TABACS

M. le directeur général des contributions indirectes a adressé dernièrement aux directeurs départementaux une circulaire qui mérite d'être approuvée et que nous nous plaisons à reproduire :

Monsieur le Directeur, un certain nombre de titulaires ou de gérants de débits de tabacs ont été signalés comme exposant dans leurs vitrines et livrant à la vente des cartes postales à images licencieuses et des journaux offrant à leur première page des dessins outrageants pour les mœurs. Il s'agit là de véritables abus qu'il importe de réprimer.

On ne saurait tolérer, en effet, que des commerçants auxquels l'Etat confie la vente des produits monopolisés et qui, à ce titre, deviennent ses représentants, provoquent des agissements répréhensibles, des commentaires fâcheux de la part du public.

L'administration, qui ne manquerait pas d'être accusée de complicité, voit son bon renom engagé par là même. D'autre part, il est de son devoir de veiller à ce que ses commettants ne se livrent à aucune opération, à aucun trafic de nature à gêner ou même diriger une catégorie de consommateurs. C'est à ce double titre qu'elle a droit d'intervenir.

Quant aux conditions mêmes dans lesquelles doit se produire cette intervention, il ne vous échappera pas qu'en vertu de son pouvoir disciplinaire, elle dispose de moyens d'action immédiats et directs et qu'elle peut toujours interdire à un débitant de tabac l'exercice d'un commerce qui est de nature à nuire à sa considération.

Mais il doit demeurer bien entendu que, par cela même qu'il s'agira, dans certains cas, d'apporter une entrave aux opérations commerciales des débitants, les interdictions ne devront être prononcées qu'avec discernement. Il semble donc indispensable que les employés, sous peine de s'exposer à dépasser le but, ne prennent des mesures de cette nature qu'après vous en avoir référé et, de votre côté, vous n'hésiterez pas, si le besoin s'en fait sentir, à prendre vous-même l'avis de l'administration.

SÉNAT

Séances du 28 mars 1902

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. Fallières, président.

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Le président annonce au Sénat la mort de M. Bourgeat, sénateur du Tarn-et-Garonne, et se fait l'interprète des regrets du Sénat.

Les circonscriptions électorales

On aborde la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales. L'urgence est déclarée.

Le projet de loi, tel qu'il a été voté par la Chambre, c'est-à-dire avec les modifications relatives aux circonscriptions de Tournon et d'Annonay, est adopté par 162 voix contre 12.

Le mandat de six ans

On discute ensuite l'article du projet relatif à la prolongation à 6 ans de la durée du mandat législatif, la Commission en propose le rejet.

M. Maxime Lecomte présente un amendement fixant la durée du mandat à 6 ans, avec renouvellement par moitié.

Le Président du Conseil. — Je demande la disjonction.

M. Maxime Lecomte n'insiste pas et retire son amendement.

Après des observations de MM. Maxime Lecomte, Wallon et Waldeck-Rousseau, la disjonction est prononcée par 160 voix contre 118.

Les fraudes électorales

On arrive à la proposition tendant à assurer la répression des fraudes en matière électorale. L'urgence est déclarée.

M. Riou propose au Sénat de modifier le texte de la Chambre, de façon que les tribunaux puissent, d'une façon facultative et non obligatoire, prononcer la privation des droits civiques. Le gouvernement accepte le texte de la Commission. La proposition est adoptée.

Un projet de loi concernant la cession à la ville de Douai, par l'Etat, de deux magasins à poudre M P 1 et M P 3, et des zones réservées autour d'eux, est adopté.

La séance est suspendue à midi ; elle sera reprise à trois heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. Fallières, président.

La séance est reprise à trois heures.

Le combat du Chari

M. Godin. — Je voudrais que le ministre des colonies nous donne des renseignements sur le combat auquel ont pris part des troupes françaises dans la région du Chari, et quelles mesures de protection il compte prendre.

M. Decrais. — La région est assez troublée et des renseignements détaillés me manquent. Le dernier télégramme que j'ai reçu signale un brillant succès remporté par nos troupes sur les Touaregs. J'ai fait envoyer une compagnie dans la région du Chari, en recommandant au commandant de cette région toute la prudence nécessaire.

Questions diverses

On adopte ensuite divers crédits supplémentaires, puis un crédit de 75.000 francs destiné à assurer le paiement des primes aux filatures de soie et une proposition tendant à établir, en cas d'accident, la responsabilité des conducteurs de véhicules de tout ordre.

La séance est suspendue à 5 heures 10 et reprise à 5 heures 40.

On adopte sans débat : 1° Le projet de loi portant déclassement de places fortes et ouvrages fortifiés sur le littoral ; 2° le projet de loi autorisant le ministre des finances à faire au gouvernement crétois une avance de un million de francs ;

3° Le projet de loi autorisant l'Algérie à contracter un emprunt de 50 millions ; 4° le projet de loi approuvant la convention conclue entre le protectorat de la côte française des Somalis et la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens et divers autres projets sans importance.

La séance est de nouveau suspendue à 6 heures 15 pour attendre le budget en discussion à la Chambre, et reprise à 7 heures.

M. Caillaux dépose le budget retour de la Chambre qui est renvoyé à la Commission des finances.

On s'ajourne à demain matin, dix heures.

La séance est levée à 7 heures 05.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du 28 mars 1902

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Mesureur.

LE BUDGET

M. Caillaux, ministre des Finances, dépose le budget, de retour du Sénat.

M. Merlou dépose son rapport au nom de la commission du budget.

La Chambre, sur la demande du Ministre des Finances, en fixe la discussion à cet après-midi, à une heure.

Primes à la filature de soie

On adopte un crédit supplémentaire de 755.000 francs pour primes à la filature de la soie.

Les octrois de Lille

La Chambre adopte les conclusions du rapport de M. Morel, relatif au projet sur les octrois de Lille.

LA CORRUPTION ÉLECTORALE

La Chambre reprend la discussion sur la corruption électorale (Article 4). La commission maintient son texte, portant que, si le coupable est un fonctionnaire public, la peine en sera doublée.

M. Bertrand estime que c'est là une formule illusoire, tant qu'on n'aura pas inscrit dans la loi le

---

FEUILLETON DU 30 MARS 1902 N° 227

La Mendiante de St-Sulpice

Par XAVIER DE MONTÉPIN

ROSE & MARIE-BLANCHE

Ce fut au tour de Grancey de tressaillir.

— Absent ? — répéta-t-il.

— Oui.

— Où est-il ?

— En Belgique.

— Depuis quand ?

— Depuis deux jours...

— Et cette absence doit durer ?

— Une douzaine de jours encore.

— Mais c'est fait exprès pour nous, cela ! — s'écria de Grancey. — Grâce à cette absence tout va marcher sur des roulettes !

— Je ne comprends pas... — fit Pierre Giroux qui tremblait de comprendre.

— C'est d'une simplicité enfantine !... — Supposons que tout à l'heure des parents éplorés, munis d'un certificat dûment rédigé et signé par un médecin, et légalisé par qui de droit, amènent ici un de leurs enfants frappé de folie et réclamant un internement immédiat et indispensable... Qui serait chargé de leur répondre ?

— Ce serait moi... — bégaya le comptable.

— Et que devrais-tu faire en cette circonstance ?

— Accepter, au nom du docteur René Giroux, l'internement demandé, si la demande était accompagnée de pièces justificatives mettant à couvert la responsabilité de mon frère.

— Sois paisible, mon vieux collègue, les pièces justificatives ne laisseront rien à désirer... — Avant huit jours — par conséquent en l'absence du docteur René, — tu recevras la visite des personnes qui ont intérêt à l'internement et à l'incurabilité de la personne en question. — On te payera le prix que tu fixeras pour la pension, et on te remettra, pour toi personnellement, cinq mille francs à titre de gratification pour services rendus. — A ces sommes viendra se joindre la prime de vingt mille francs payée sur la simple nouvelle du décès. — Voilà ma proposition... — Je te conseille d'autant plus de l'accepter, qu'il t'est moralement et matériellement impossible de la refuser...

C'était vrai et indiscutable ! — Oui, moralement et matériellement impossible, sous peine de se perdre et de perdre son frère avec lui !...

Aussi, après quelques secondes de réflexion, Pierre répondit-il d'une voix mal assurée :

— J'accepte...

— Sans arrière-pensée ? De franc jeu ?

— A quoi me servirait une arrière-pensée ? — Oui, je recevrai la malade que l'on m'amènera, mais, encore une fois, à la condition que le certificat de médecin sera de nature à sauvegarder la responsabilité de mon frère...

— Eh oui ! cent fois oui !... — il sera dans toutes les règles, et rien n'y manquera ! absolument rien !

— Le nom de la jeune fille ?

— Le certificat te l'apprendra...

— Son âge ?

— Dix-huit ans.

— Le genre de folie ?

— Il sera décrit tout au long dans le certificat.

— Qui t'amènera ici ?

— Moi, probablement.

— Bien.

— Ainsi, nous sommes d'accord sur tous les points ?

— Sauf sur les chiffres.

— Ah ! ah ! — Un marchandage !... — Quel est ton prix ?

— Six mille francs pour moi, vingt-cinq mille comptant pour mon frère, un an de pension à huit mille francs payé le jour même de l'internement, ainsi que ma prime personnelle...

— Les affaires sont les affaires, j'accepte...

— Quel jour arriverez-vous ici ?

— Je ne puis préciser.

— Il est essentiel que ce soit avant le retour de mon frère.

— Ce sera, certainement, d'ici à huit jours.

— Je serai prêt à vous recevoir.

Gaston Deprêty s'était levé.

Il tendit la main à son ancien camarade et reconduit par lui jusqu'au vestibule il lui dit, en présence du garçon de bureau :

— Enchanté, cher monsieur, tout à fait enchanté je vous assure, d'avoir fait votre connaissance.

Un quart d'heure après, le pseudo-Grancey rentrait à Joigny et, de l'hôtel où il était descendu en arrivant, il télégraphia à Gilbert Rollin, à Paris, rue de Vaugirard :

« *Affaire conclue. Pressons-nous. J'arrive.*

« Georges. »...

Ce fut seulement le lendemain de sa visite à la maison de santé du docteur Giroux que Georges de Grancey reprit l'express qui le ramenait à Paris.

Il se rendit aussitôt à son domicile de la rue Caumartin, espérant y trouver des nouvelles de ses associés.

En effet, deux billets l'attendaient.

Le premier, écrit par Servais Duplat, disait :

Tout va bien. — La veuve ne change pas ses habitudes. — La donzelle travaille presque toute la journée chez un brodeur d'oripeaux à l'usage des frocards. »

Le second, émané de Gilbert Rollin, ne contenait que ces mots :

« *Réussite complète. — Vous verrai ce soir.* »

De Grancey n'avait donc point à se déranger.

Il resta chez lui, travaillant de tête au dénouement du plan approuvé par ses complices, et à l'exécution duquel ils collaboraient en même temps que lui.

Ni l'un ni l'autre n'avaient perdu de temps.

Gilbert surtout.

Versant à chaque repas dans le verre de Marie-Blanche les gouttes de belladone qui devaient rapidement abolir sa mémoire et affaiblir son cerveau, il attendait avec impatience le moment où sa victime serait complètement à sa merci.

Les terribles effets du poison commençaient à se produire.

Dès le second jour, Marie-Blanche avait éprouvé des douleurs de tête lancinantes.

Ses pensées devenaient confuses, une sorte de voile s'étendait sur son imagination, ses prunelles si pures semblaient ternies.

Elle ne se plaignait pas.

D'ailleurs Gilbert aurait voulu faire montre d'une paternelle tendresse en la soignant lui-même et se serait bien gardé d'envoyer chercher le docteur Germain.

Dans la soirée, le lendemain du jour où il avait reçu la dépêche de Joigny, il quitta la jeune fille et se rendit rue Caumartin.

Servais Duplat y arriva quelques minutes après lui.

Encore une fois les trois gredins se trouvaient réunis.

Chacun d'eux rendit compte de l'emploi de son temps.

Gilbert affirma qu'avant la fin du mois, Marie-Blanche serait mère — (c'est l'expression dont il se servit) — pour être transportée dans la maison de santé dont l'entrée lui avait été préparée si habilement par l'ex-clerc.

Ce dernier n'avait, pour le moment, qu'à trouver deux médecins assez besogneux et assez dénués de tous scrupules pour signer contre argent comptant un ordre d'internement.

(*A suivre*). XAVIER DE MONTÉPIN.